



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Plan de lutte contre les cambriolages

Question écrite n° 13214

Texte de la question

Mme Alix Fruchon alerte M. le ministre de l'intérieur sur le taux préoccupant de cambriolages dans la région Centre-Val de Loire. En effet, la tendance est globalement à la baisse, par exemple en Île-de-France (- 12 % entre 2024 et 2025). Cependant, en région Centre-Val de Loire, le taux de cambriolage pour 1 000 habitants atteint 6,8, donnée la plus élevée de France métropolitaine. Or l'État se doit de garantir la sécurité des citoyens et de protéger le droit à la propriété. Il doit également être aux côtés des maires, ces élus de la République, qui voient sur leurs communes, de plus en plus de cambriolages, visant à la fois les concitoyens, mais également des bâtiments publics et associatifs. Il est urgent d'inverser cette tendance, qui conduit de plus en plus d'habitants à se protéger eux-mêmes, à investir dans des moyens pour assurer leur propre sécurité, où à s'empêcher de vivre, par peur d'être victimes d'un cambriolage. La peur doit changer de camp. C'est pourquoi Mme la députée souhaite savoir s'il n'est pas possible de déployer en région Centre-Val de Loire et notamment dans l'Indre, des moyens supplémentaires (à l'image de ce qui existait dans certains départements : groupe de recherches et d'investigations anti-cambriolage ou brigade de répression des atteintes aux biens), afin d'enrayer cette tendance et de venir en renfort des services de sécurité intérieure déjà présents. De plus, elle souhaite savoir si une réforme du code pénal est envisagée par le Gouvernement dans le but de durcir les sanctions envers les auteurs de cambriolage.

Données clés

Auteur : [Mme Alix Fruchon](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13214

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2026](#), page 1586